



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/068

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE » :
REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF
2022**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 15

Date de convocation : 23 mars 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 mars 2022

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

**Le 29 mars de l'année deux mille
vingt-deux à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	A		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVÉRIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
BORIE Jérôme	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	A	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	A	
SOUBELET Véronique	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P		GIRAudeau Isabelle	P	

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/068

**OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE » :
REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF
2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2311-5 et R 2311-11,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Vu la délibération n°2021/044 du 18 mars 2021 relative au vote du budget Primitif du dit budget annexe,

Vu la délibération n° 2022/062 relative à l'approbation du compte de gestion dudit budget annexe,

Vu la délibération n° 2022/063 relative à l'adoption du compte administratif dudit budget annexe,

Considérant, la possibilité d'affecter de manière anticipée au budget principal les résultats de l'exercice antérieur d'un même budget,

Considérant, que la reprise par anticipation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, s'effectue en respectant les conditions posées par les textes en vigueur,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de l'affectation du résultat du budget annexe extension du site comme suit :

Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	34 345,49
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 CA)	-84 732,81
Résultat comptable cumulé	-50 387,32
Solde des restes à réaliser	0
Besoin réel de financement	-50 387,32

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	50 387,32
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 CA)	2 185 539,12
Résultat de clôture à affecter	2 235 926,44

Affectation budgétaire 2022		
	Dépenses	Recettes
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 235 926,44
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
001 Résultat d'investissement reporté	-50 387,32	

Fait à Martillac, le 29 mars 2022

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement



Signé par : Bernard Fath
Date : 31/03/2022

Qualité : Parapheur President Montesquieu